

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-33 du 25 août 2016 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630770S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Antoine COULONDRE, directeur des achats et des approvisionnements, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur de l'immobilier à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 août 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS